



Mon employeur ne me plannifit plus !!!!!

Par **victorp18**, le **31/05/2011** à **16:55**

Bonjour,

depuis un mois, je subit un harcèlement moral par deux collègues de travail.
Hier étant poussé à bout, j'ai dit à un de mes managers que j'allais arrêté car je n'en pouvait plus. (mais rien d'officiel, et ni de deposition de lettre de demission)
ce manager est allé le répété à un autre.
ne travaillant pas aujourd'hui, une collègue me contacte en urgence pour me signaler que ma directrice ne m'a pas planifié pour la semaine prochaine.
je suis à temps partiel, en CDI.
que puis je faire ?

Par **Cornil**, le **02/06/2011** à **16:52**

Bonsoir Victor

[citation]que puis je faire ? [/citation]

Ben il faudrait d'abord savoir si tu as l'intention de retourner au boulot ou pas.

A+ sans doute

Par **conseiller du salarié**, le **02/06/2011** à **18:44**

Bonjour Victor

Votre employeur doit vous fournir un travail et un salaire comme stipulé dans votre contrat de travail.

Si vous pensez être victime de harcèlement de la part de vos collègues, parlez-en à votre employeur, il a une obligation de résultat en matière de sécurité (votre sécurité).

Bon courage.